COMPTE RENDU
BUREAU SYNDICAL
Du 21 mars 2018

Étaient présents :
Messieurs AUCHART Ernest, BLONDEL Michel, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DELCOUR Jean-Pierre, DEPRET Jean-François, GUILLEMANT Pierre, LEVIS Jean-Claude, MATHISSART Michel, PLU Jean-Claude, SEROUX Michel, VAHE Daniel.

Absents excusés / Pouvoirs :
LACHAMBRE Pascal, LETURQUE Frédéric, PARMENTIER Jean-Marc, RAPENEAU Philippe donne pouvoir à DEPRET Jean-François, ROSSIGNOL Françoise.

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-François DEPRET

Assistaient également :

Messieurs David BOURGEOIS, Laurent FLAMENT, Thierry LE BOT.

Monsieur Jean-François DEPRET ouvre la séance, remercie les membres présents et cite les personnes excusées. Avant de commencer la séance, Monsieur Jean-François DEPRET salue la présence de Monsieur Michel BLONDEL. En effet, c'est la première fois que Monsieur Michel BLONDEL, suite à son élection lors de comité syndical du 13 décembre 2017, siège en qualité de membre du bureau.
Il informe également que le conseil de la Communauté Urbaine d'Arras à, lors de sa séance du 22 février, désigné comme représentant au SCOTA madame Isabelle DERUY. Nous aurons le plaisir de l'accueillir lors de notre prochain comité syndical.

Monsieur Jean-François DEPRET demande l'approbation du compte-rendu du Bureau du 24 octobre 2017.
Le compte-rendu du bureau du 24 octobre 2017 est approuvé.

—°—

I. DELIBERATIONS DE BUREAU

Délibération n° 418 – Accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur – Gratification des stagiaires

Il s'agit d'actualiser la délibération n° 292 du 30/11/2012. En effet, depuis cette date la réglementation a évolué. Sont modifiés, en conséquence la durée minimum octroyant une gratification (qui passe de 6 mois à 2 mois) ainsi que le pourcentage du plafond horaire de la sécurité sociale (qui passe de 12,5 % à 15%).

Le SCOTA à un projet d'accueillir un stagiaire, Monsieur Simon VACHE, que certains connaissent déjà et qui est en deuxième année de maitrise et a déjà travaillé pour nous.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 419 – Mise en œuvre de la télétransmission et désignation du gestionnaire des certificats au sein de la collectivité

Cette délibération a pour objectif de moderniser nos échanges avec la Préfecture. Dès lors, nous procéderons à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de l'égalité.

La délibération est adoptée à l'unanimité

En aparté, Monsieur MATHISSART demande si la question de la poursuite du contrat à durée déterminée de Monsieur Guillaume DEMALINE, qui doit se terminer fin juillet, a déjà été évoquée. Monsieur Jean-François DEPRET s'adresse à Monsieur Thierry LE BOT qui indique qu'une prolongation de six mois pourrait être faite, mais le sujet sera évoqué ultérieurement et sera fonction des besoins sur la révision du SCoT.

II. PREPARATION DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2018

Comme le précise les statuts, le bureau doit fixer l'ordre du jour du comité syndical. Monsieur Jean-François DEPRET annonce les principaux projets de délibération à venir :

Evolution des statuts *(les rendre plus en cohérence avec le fonctionnement du Syndicat ; par exemple supprimer la tenue obligatoire d'un bureau avant le comité syndical et modifier la fréquence minimum de la tenue des comités syndicaux)*
Approbation d'un nouveau règlement *intérieur adapté à la nouvelle rédaction des statuts ci-dessus (celui de 2010 est obsolète)*
Approbation du compte de gestion 2017
Approbation du compte administratif 2017
Affectation de résultat 2017
Cotisation 2018 (2,85 euros)
Budget primitif 2018

Monsieur Jean-François DEPRET indique en avoir fini avec la partie administrative du bureau syndical.

—°—

III. SCOT

Monsieur Jean-François DEPRET passe à la partie consacrée au SCoT. Avant de passer la parole aux vice-présidents concernés, il fait un petit retour sur les trois réunions publiques « PADD » qui se sont tenues les 9, 13 et 19 février 2018 et signale être très satisfait ! Près de 300 personnes sont venues assister à ces rencontres. 140 personnes pour la Communauté Urbaine d'Arras, 105 personnes pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, et 45 pour la Communauté de Communes du Sud Artois. Pour cette dernière, notons que déjà deux réunions publiques « PLUi » avaient lieu la même semaine.
Le public (et pas que des élus) était souvent pertinent dans ces questions. Quelques remarques dépassaient le cadre du SCoT, mais toutes avaient l'avantage d'être en cohérence avec les besoins et les ambitions du territoire. Les questions de consommations de terres agricoles, de développement économique (économie solidaire et le développement des zones d'activités), de développement numérique (5G) et du transport (gare Européenne), étaient souvent au cœur des échanges. Force est de constater que ce que nous proposons est compris et validé ! Il reste maintenant à mettre en œuvre le PADD dans le Document d'Orientations et d'Objectifs dont les ateliers se sont d'ailleurs tenus les 12 et 13 mars dernier.

Pour info, Monsieur Jean-François DEPRET annonce les prochains Ateliers 2 DOO qui vont se dérouler les 3 et 4 mai mais on reviendra plus longuement dessus un peu plus tard. *[Depuis les dates ont changées : CUA : 18/05 de 9 h à 12 h – C.C.S.A. : 18/05 de 14 h à 17 h – C.C.C.A. : 24/05 de 14 h à 17 h]*

Monsieur Jean-François DEPRET informe que nous avons reçu, fin février, de la ville d'ARRAS une contribution sur la révision du SCoT.

Il est à noter que nombre d'avis auront leurs places dans le DOO, ils sont donc arrivés à point nommé et ont pu faire l'objet d'échange à l'atelier consacré à la CUA du 13 mars.

D'autres avis demandent à ce que nous insistions encore plus sur l'évènementiel ou sur la place de Ville d'ARRAS sur le territoire du SCoT. La place d'ARRAS est déjà bien présente dans le PADD. La cohésion « rural -urbain » cherche justement à affirmer la place de la ville centre dans notre schéma.
De fait, le SCoT se nourrira de la contribution de la ville d'ARRAS.

Le sujet clos, Monsieur Jean-François DEPRET passe la parole à Monsieur Thierry LE BOT qui présente un point de situation sur la RN 25.

Introduction :

Monsieur Thierry LE BOT précise que ce n'est pas notre « dossier », bien entendu le SCOTA n'a pas vocation à traiter des voiries,
Toutefois, la RN 25 est un axe important pour le développement du territoire. La question de sa sécurité est importante mais la mise en perspective sur 20 ans d'un réaménagement total l'est également.
Et ça, c'est le rôle du SCOTA : Faire le lien entre nos besoins pour le territoire et les contrats plan/projet de l'Etat.

Pour mémoire, la problématique posée date d'il y a plus d'un an, elle faisait suite à l'intégration par l'État, dans son contrat plan, des travaux de l'échangeur (diapo 1) qui contourne Amiens.

DIAPO 1 : Présentation de la zone d'étude

Remarque : Zone d'aménagement concertée Frey ➔ consommation de terres agricoles

DIAPO 2 : Projet retenu

Le « + » apporté : Voie de circulation spécifique pour les transports en commun (BHSN) et intégration de bandes cyclables « indépendantes » : plus de flux croisés accidentogènes.

DIAPO 3 : Eléments clés de l'aménagement de l'échangeur Amiens Nord

Aménagement de l'échangeur Amiens Nord

- 37 accidents en 10 ans (2 morts)
- Maitrise d'ouvrage Etat→ Inscrit au CPER
- 5,5 M€ (75% état - 25% Agglo)
- Aménagement cyclables et BHNS

DIAPO 4 : Chiffres clés et historique des démarches

Aménagement RN 25 Amiens - Arras

- Budget total = 70M€ !
- Réunion Doullens 23 Mars 2017: Engagement de concertation
- Avril → Octobre 2017: Etudes DIR (Pas de Calais) et réunions de concertation
- 26 Décembre 2017 : Motion de la communauté de communes du territoire Nord-Picardie.
- 29 Janvier 2018 : Courrier président CUA au Préfet de région
- 16 Février : réunion préfecture du Pas de Calais

Le 29 janvier, Monsieur Rapeneau écrit au Préfet de région pour opposer une clause de revoyure pour un traitement complet de la RN 25 (ne pas traiter que les entrées et sorties de villes).

DIAPO 5 : Tronçons concernés par les travaux « d'urgence » (1/3)

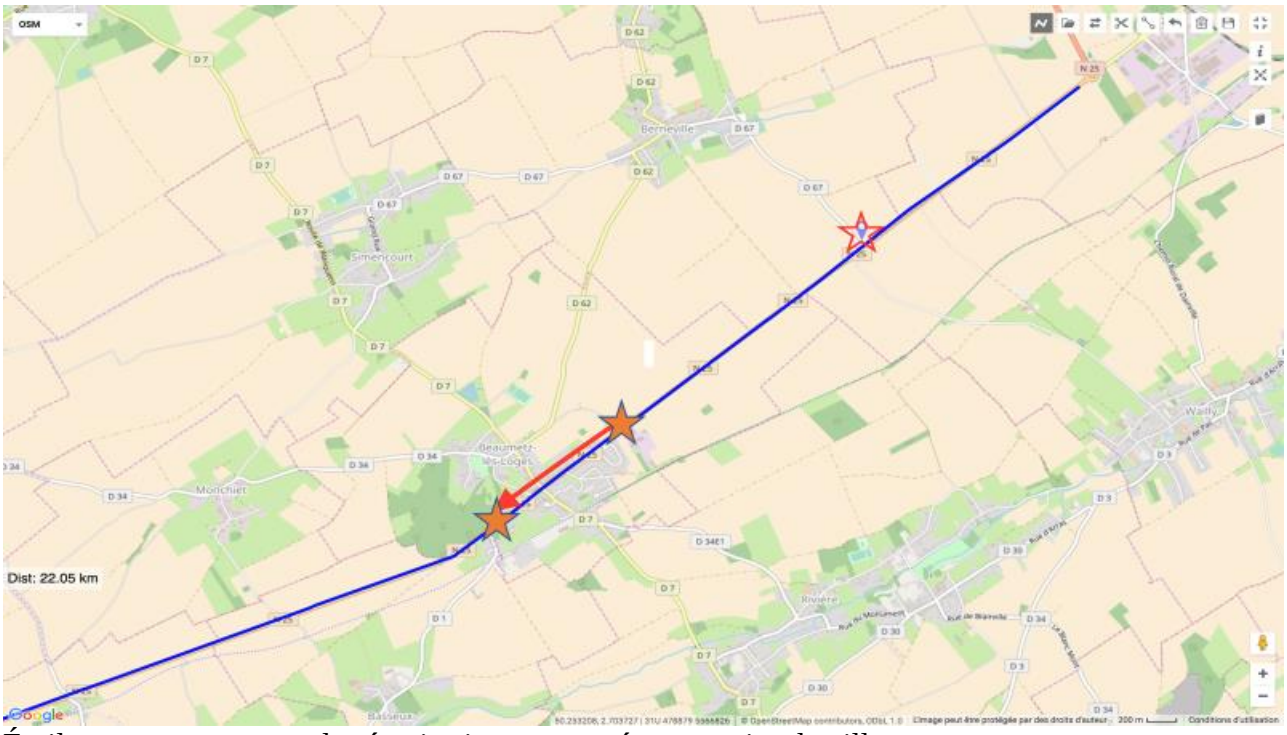

Étoiles rouges : travaux de sécurisation aux entrées et sorties de villes

DIAPO 6 : Tronçons concernés par les travaux « d'urgence » (2/3)

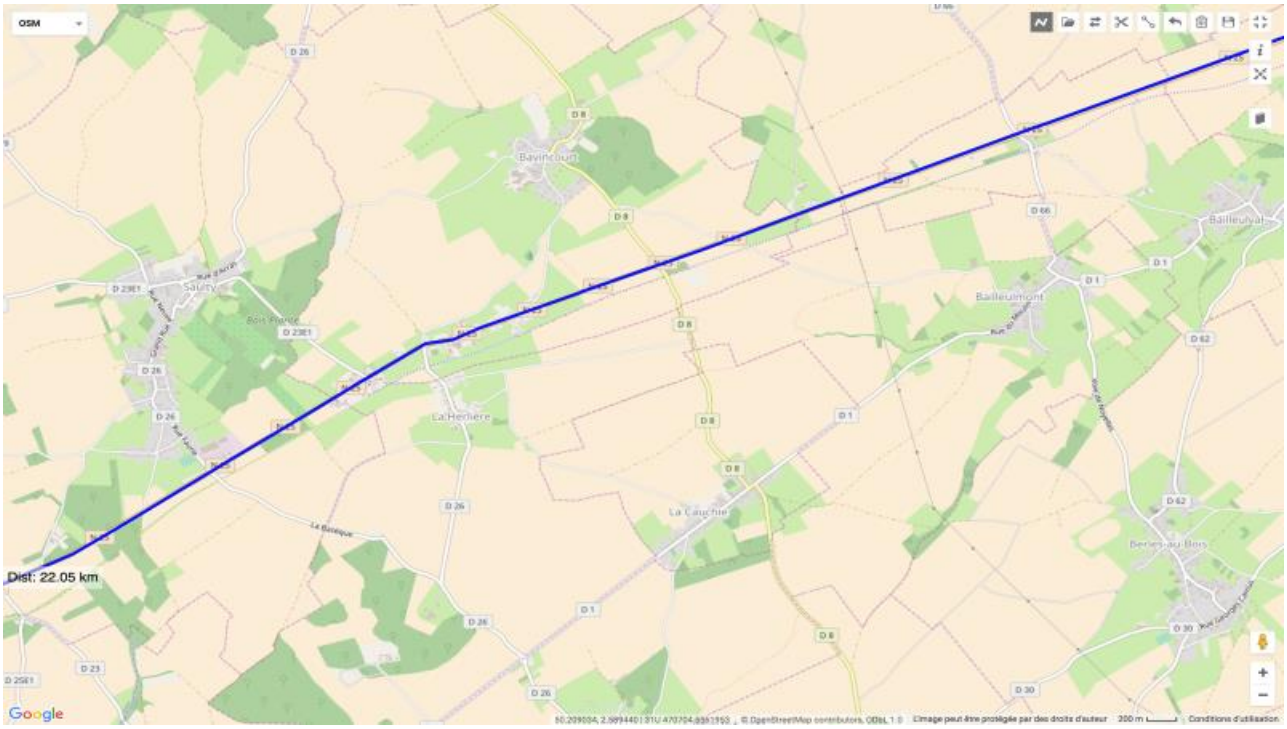

Pas de travaux de sécurisation entre Beaumetz les Loges et Mondicourt

DIAPO 7 : Tronçons concernés par les travaux « d'urgence » (3/3)

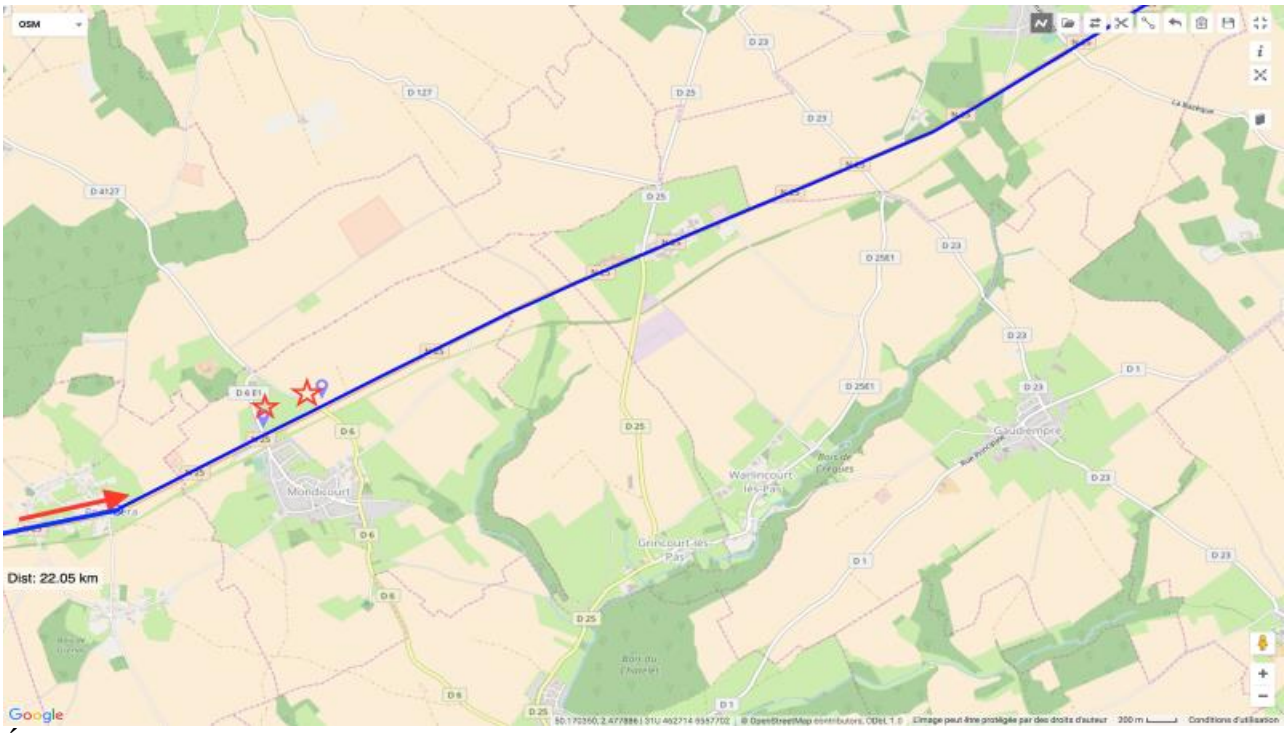

Étoiles rouges : travaux de sécurisation aux entrées et sorties de villes

DIAPO 8 : Les financements

FINANCEMENTS

1) Programmation 100% Etat →2018/2019 ? (crédits « droit commun »)

- Carrefour de Berneville/ Wailly: RN 25/RD 67 → 95 000 €
- Carrefour de Mondicourt : RN25/RD 6 → 150 000 €
- Carrefour de Mondicourt (rue de Lucheux) RN25/RD6E1 → 370 000 €
- Aménagement entrées Beaumetz Coté Arras → 170 000 €
- Aménagement entrée Beaumetz coté Doulens → 95 000 €

TOTAL 880 000 €

2) Programmation des traversées d'agglomération : Co-financements Etat/ Collectivités (Clause de revoyure du CPER)

- Traversée de Beaumetz: 654 000 €
- Traversée de Pommera : 700 000 €

Deux niveaux d'avancement :

- Le point 1 : Travaux de « sécurisation » financés via les crédits de droit commun pour traiter les carrefours les plus accidentogènes
- Le point 2 : Les traversées des communes ne sont pas financées à ce jour (d'où le courrier de Monsieur RAPENEAU demandant une clause de revoyeur du CPER).

DIAPO 9 :

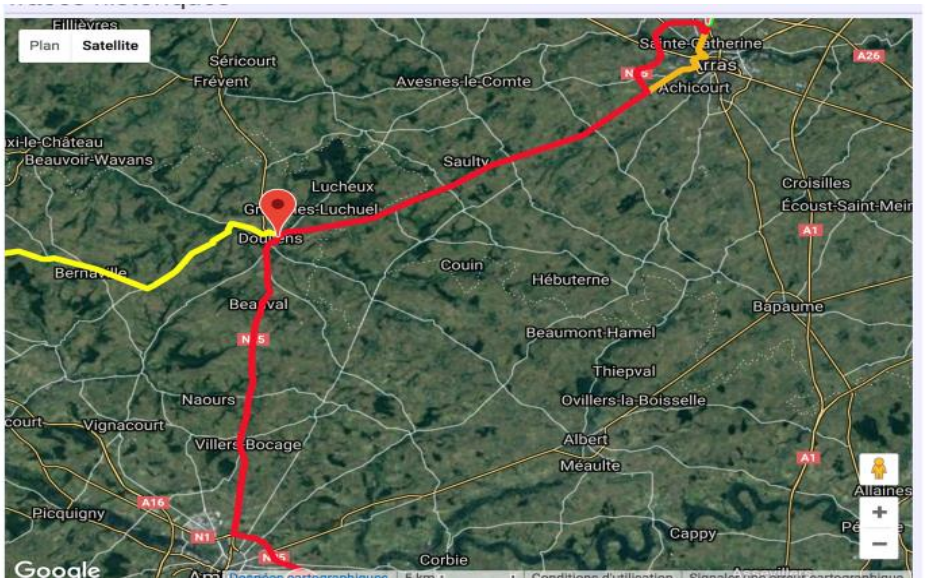

Ce que nous devons porter :

Un traitement complet de la RN 25 ! Depuis Arras jusqu'à Amiens et un raccordement de l'A25 sur l'A50 (Route de Lille).

La logique serait que l'accès à la ville se fasse depuis un axe routier contournant la ville plutôt que, comme c'est le cas aujourd'hui, avoir une sortie d'autoroute dans la ville. Le SCOTA doit écrire cette vision des choses dans les documents d'urbanisme dont elle a la maîtrise pour que l'Etat puisse lui-même l'intégrer dans le prochain contrat de plan.

Monsieur Jean-François DEPRET remercie Monsieur Thierry LE BOT pour son intervention et passe aux comptes rendus des avis du SCOTA.

Monsieur Pierre COLLE présente les avis sur l'accompagnement des projets de nos territoires.

➔ **BUCQUOY - PA 062 181 17 0 0004 : aménagement d'un lotissement de 37 lots minimum et d'un équipement public -** Avis du 23/10/2017

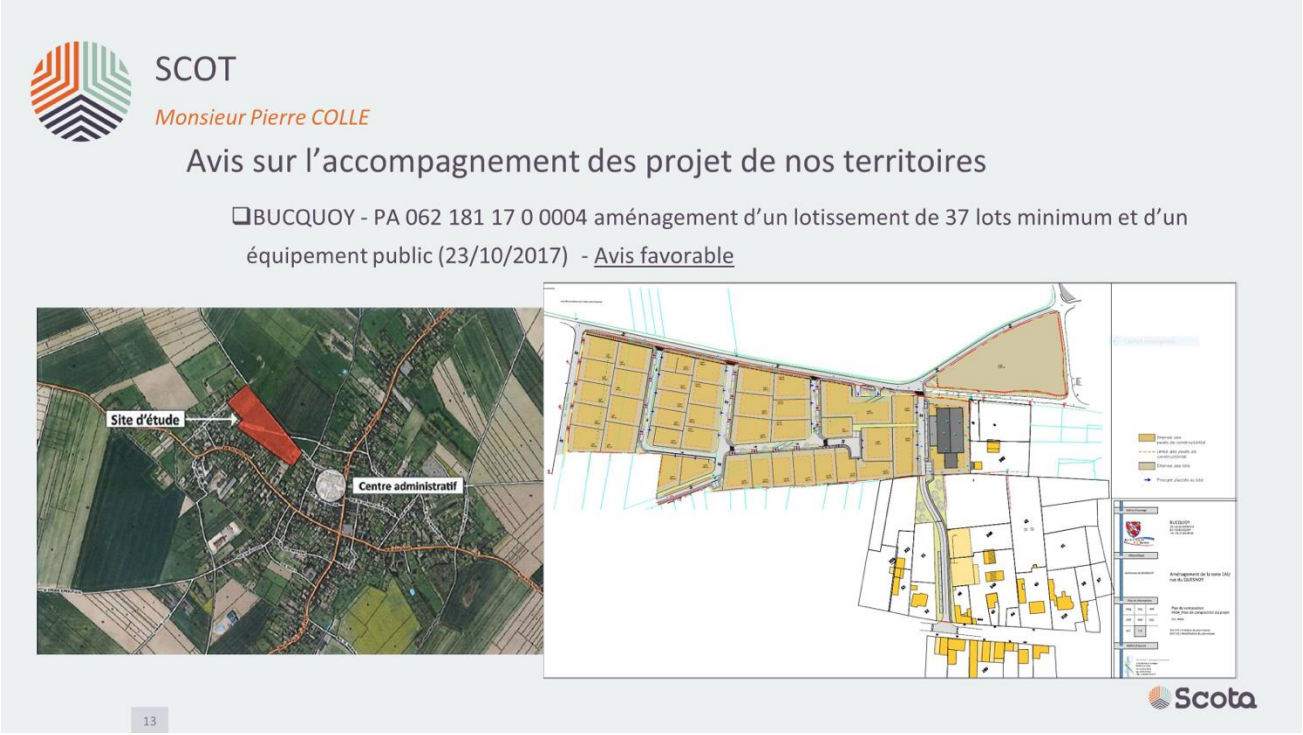

La Communauté de Communes du Sud-Artois nous a sollicité pour émettre un avis consultatif sur le Permis d'Aménager de la commune de Bucquoy (62116) pour la réalisation d'un lotissement à destination d'habitation de 37 lots minimum et de la création d'un équipement public. Le projet concerne un site d'une superficie de 27 620 m^2 soit environ 2,8 ha. Il est prévu des lots libres de constructeurs avec des superficies

offrant une grande variété de surface (397 m^2 à 661 m^2) et de largeurs de façades. Le PLU de la commune de Bucquoy est respecté puisque les lots feront l'objet de permis de construire pour la construction de logements locatifs sociaux et de logements en accession à la propriété. De plus, il est prévu une résidence sénior ainsi que la création d'un équipement public sportif qui s'avère nécessaire pour la commune de Bucquoy étant donné que la salle des fêtes où se déroule les activités n'est plus adaptée et cet équipement relève de l'intérêt général.
Il est utile de rappeler que dans le projet de révision du SCoT, la commune de Bucquoy est identifiée comme pôle d'équilibre et dans le SDASSP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics) comme pôle de proximité. Ce projet conforte donc son rôle.

Monsieur Pierre COLLE remercie les services du SCOTA de l'avoir aidé sur ce dossier.
Nous avons émis un avis favorable

➔ **SAINT LAURENT BLANGY - Modification simplifiée n°1 du PLU**
- Avis du 31/01/2018

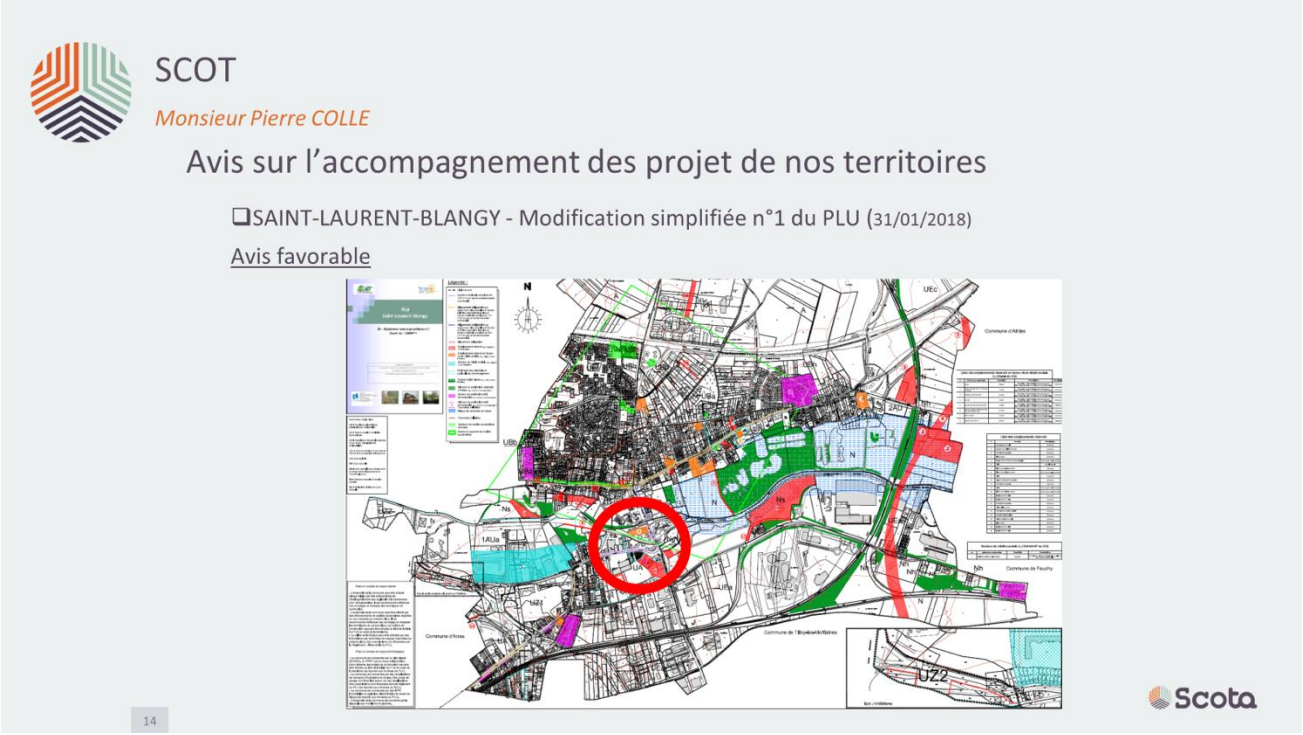

La Communauté Urbaine d'Arras a transmis pour avis la modification simplifiée n°1 de la commune de Saint-Laurent-Blangy. Il s'agit de mettre à jour le règlement de la zone UA en permettant à l'entreprise SIO (Société Industrielle des Oléagineux) de se mettre aux normes environnementales afin que cette ICPE (Installation Classée pour l'Environnement) puisse mettre en place un confinement incendie sur son site par l'implantation d'une cuve aérienne de 1 700 m^3 et d'une hauteur d'environ 8 mètres.

Cette modification permet de pérenniser le maintien de cette entreprise qui est un acteur majeur de la filière agroalimentaire en la mettant aux normes environnementales et d'éviter une éventuelle pollution du milieu par les eaux générées en cas de nécessité d'extinction d'un incendie sur le site.

De plus, pour faciliter les projets de renouvellement urbain en zone urbaine centrale l'article 7 du règlement UA se voit modifié pour faciliter la production de logement en centre-ville sur des espaces à réinvestir.

<u>Nous avons émis un avis favorable</u>

Monsieur Jean-Claude LEVIS demande si le SDIS accompagne dans cette situation. Monsieur Thierry Le BOT répond que dans le cadre du permis le SDIS est consulté, ainsi que la DREAL, pour la mise en conformité.

➔ **DUISANS - PA 062 279 16 0 0001 M02 : aménagement d'un lotissement commercial et d'activités de services -** Avis du 01/02/2018

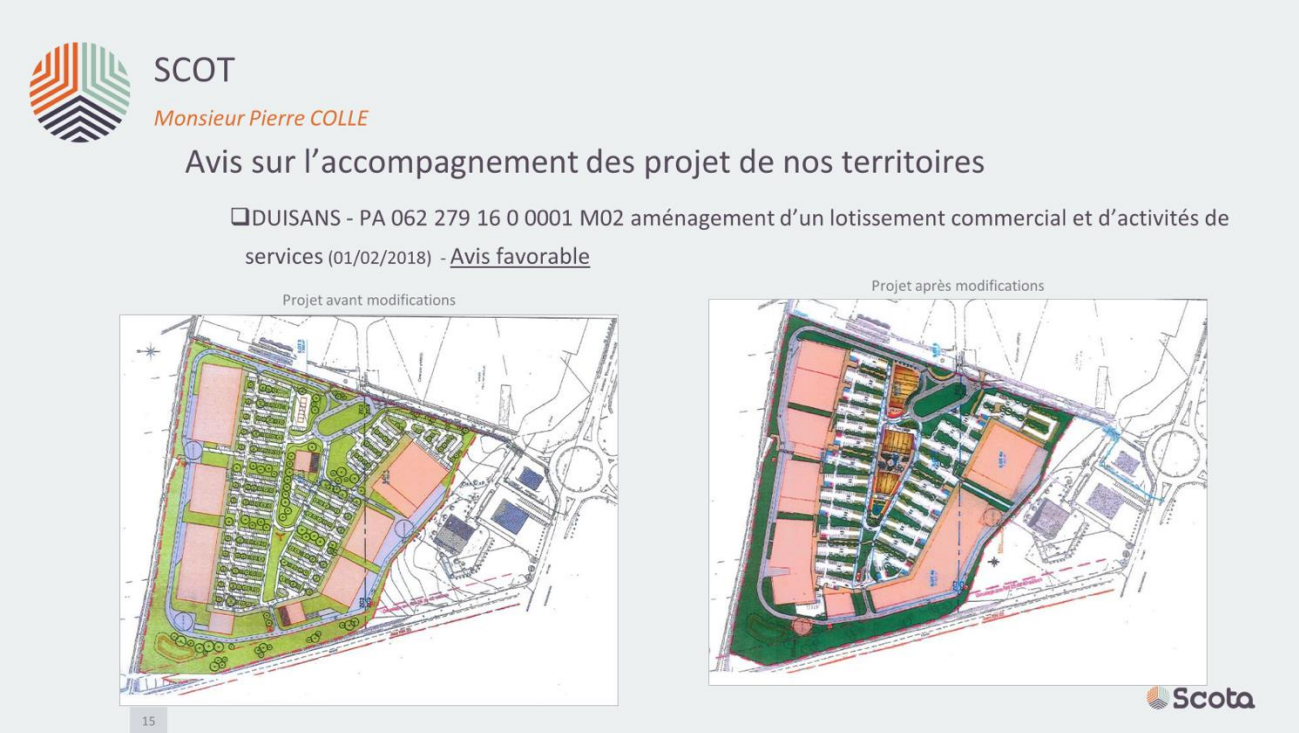

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois nous a sollicité pour émettre un avis consultatif sur le Permis d'Aménager de la commune de DUISANS (62161). Il s'agit d'une seconde modification du Permis d'Aménager en cours de validité situé dans la ZACOM Arras-Duisans repérée au SCoT comme l'une des trois ZACOM identifiées où le grand commerce a vocation à s'implanter préférentiellement.
Le projet consiste au prolongement du Parc d'activités des Bonnettes. Il s'agit de mettre en œuvre les espaces communs du futur lotissement commerciales.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Une modification du découpage de l'îlot 4 en 3 sous îlots en sachant que l'îlot 4c correspond à l'aménagement du parking où les places seront mutualisées pour les îlots 2, 3, 4a et 4b ;
- Une modification de la surface des îlots 1 et 2 pour l'emprise des voiries communales ;
- La création d'un nouvel îlot pour une future opération ;
- La création d'une aire de retournement PL à l'arrière de l'îlot 1 afin de diminuer les interfaces de livraison avec les îlots 4a et 4b ;
- La création d'une liaison mode doux entre l'îlot 4a et l'arrêt de bus rue Willy Brandt.

<u>Nous avons émis un avis favorable</u>

➔ **AVESNES LE COMTE - Modification simplifiée n°1 du PLU**
Avis du 22/02/2018

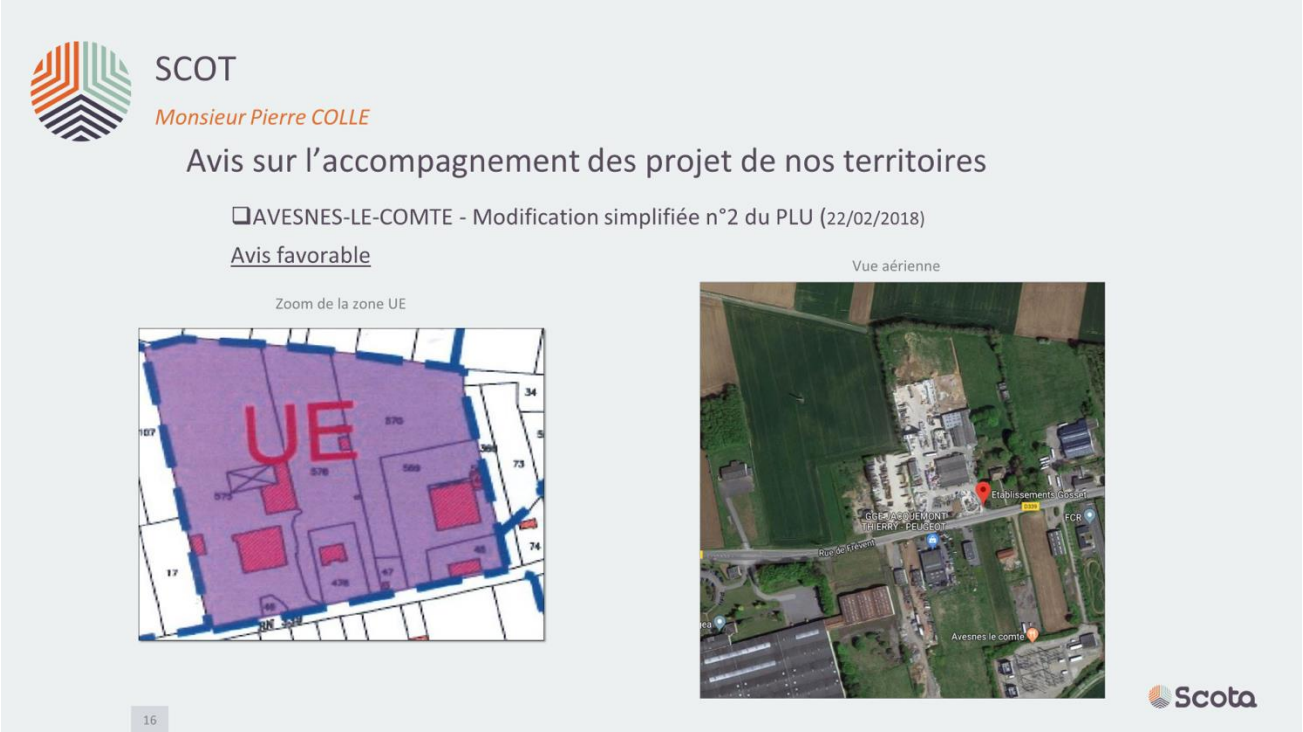

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a transmis pour avis la modification simplifiée n°2 du PLU d'Avesnes-le-Comte. Il s'agit d'une modification du règlement de la zone UE pour permettre les constructions de bâtiment à usage commercial sous réserve qu'ils soient liés strictement aux constructions et installations à usage industriel et artisanal présentes sur la zone et que l'activité commerciale y demeure une activité annexe. La zone du règlement du PLU concernée par cette modification est la zone UE. En modifiant le règlement de la zone UE, le projet porté par l'entreprise GOSSET et soutenue par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois va permettre la

construction d'un bâtiment à destination commerciale afin d'améliorer leur visibilité et leur espace de vente.

<u>Nous avons émis un avis favorable</u>

Monsieur Michel SEROUX précise qu'il s'agit de la création d'un showroom.

Monsieur Jean-François DEPRET remercie Pierre COLLE et passe la parole à Jean-Claude LEVIS, pour les avis de positionnement du SCOTA.

➔ **D'EXTENSION DU LECLERC BAPAUME ET CREATION D'UN CENTRE AUTO LECLERC**

Ce projet consistait en une demande d'extension de 1 454 m² de la surface de vente d'un supermarché de l'enseigne LECLERC EXPRESS actuellement exploité à Bapaume sur une surface de vente de 999 m², ainsi que la création d'un centre automobile L'AUTO LECLERC d'une surface de vente de 206 m².

Lors du Bureau Syndical du 13 septembre dernier, je vous informais de la décision du Président de s'abstenir concernant ce projet, et de l'avis favorable émis par la CDAC réunie en date du 17 aout 2017.

Suite à cet avis, deux recours ont été déposés. La Commission **<u>Nationale</u>** d'Aménagement Commercial a donc été saisie de ce projet de Leclerc.

La CNAC s'est réunie le 07 décembre 2017 et a émis un avis favorable au projet, rejetant ainsi les deux recours.

Cet avis favorable a été motivé à partir des raisons suivantes :

- ➔ L'animation du secteur à laquelle va contribuer ce projet, compte-tenu de la fréquentation du commerce par le personnel des entreprises et du centre pénitentiaire voisins, ainsi que par certains flux de l'A1 ;
- ➔ L'accessibilité renforcée de ce Leclerc, par la création d'un arrêt de bus financé par la Communauté de Communes du Sud Artois, et par l'aménagement de liaisons douces ;
- ➔ Son intégration paysagère, avec la plantation d'arbres.

Ensuite, Monsieur LEVIS fait un compte rendu de la COMMISSION PLENIERE CDAC qui s'est tenue le 15 février 2018 : Un bilan très positif pour le territoire !

1. Bilan de la CDAC en 2017

➔ 37 dossiers ont été examinés dans tout le Pas-de-Calais, dont 5 pour l'Arrageois

➔ En surface de vente, cela représente 105 000 m², dont 19 700 m² dans l'Arrageois

Sur ces 37 dossiers :

- ➔ 25 concernaient des créations de commerces,
- ➔ 8 des projets d'extensions,
- ➔ 2 des modifications substantielles
- ➔ 2 des restructurations d'ensembles commerciaux.

➔ 35 de ces dossiers ont reçu un avis favorable de la CDAC et 2 un avis défavorable.

➔ Après recours, 17 dossiers du Pas-de-Calais ont reçu un avis de la CNAC en 2017, dont un dossier arrageois, le Leclerc Bapaume

2. Bilan des dossiers CDAC déposés entre 2009 et 2017 concernant l'Arrageois

➔ 34 dossiers ont reçu un avis favorable de la CDAC ➔ 91 000 m² de surface de vente, **dont 56 % en renouvellement urbain**

➔ L'Arrageois est le territoire du Pas-de-Calais dans lequel a été autorisé le plus de commerce soumis à l'avis de la CDAC.

➔ C'est par exemple le projet de création du nouvel Auchan à Arras, ou encore le remplissage de Boréal Parc à Beaurains

3. Etude de la DDTM sur le niveau de conformité des réalités commerciales par rapport aux projets défendus en CDAC

➔ La DDTM a fondé son analyse sur les 5 critères du tableau

➔ 20 % des commerces analysés ne respectent pas leurs engagements en matière de gestion des eaux de pluie, par exemple en réalisant un bassin de rétention plus petit que prévu

➔ 50 % des réalités commerciales sont différentes des projets validés en CDAC sur l'intégration architecturale ; cela peut traduire un changement des couleurs sur une façade

➔ Plus de 50 % des cas présentent des différences concernant les aménagements doux : ce sont notamment des voies piétonnes prévues mais finalement inexistantes.

➔ 80 % des réalisations commerciales ne sont pas bien conformes avec les projets acceptés en CDAC concernant le stationnement. Exemple : des places PMR moins nombreuses que prévues.

➔ Et pour la végétalisation, on déplore là aussi le non-respect des engagements pris pour un grand nombre de dossiers

➔ Une remarque a été formulée lors de la Commission par rapport à cette étude : il aurait aussi fallu analyser l'emploi

➔ Notamment voir la différence entre le nombre d'Equivalents-Temps Plein créés et celui d'ETP annoncés par l'opérateur

➔ Et aussi calculer combien d'emplois sont supprimés ailleurs, notamment dans des commerces de proximité, du fait de telle nouvelle implantation de grand commerce

4. La vigilance sur les projets opportunément phasés

➔ Cette plénière a été l'occasion de souligner un cas de figure qui se voit de plus en plus dans les territoires, pouvant entraver le contrôle de l'activité commerciale.

➔ On nomme cela les projets opportunément phasés

➔ Cela correspond au dessein de certaines enseignes d'échapper à la CDAC et qui, pour cela, déposent un 1er projet de création d'une surface de vente de moins de 1 000 m². Rapidement après, elles déposent un autre projet, d'extension, pour atteindre leur surface optimale.

➔ Une circulaire de 2017 invite les CDAC à émettre un avis défavorable aux projets pour lesquelles on détecterait cette situation.

➔ Lors du Bureau exceptionnel du Scota du 11 mai dernier, nous nous étions déjà alarmés face à la multiplication des demandes de transfert (tel que Lidl Arras), et d'implantations commerciales qui pourraient déséquilibrer l'armature commerciale du territoire.

➔ Je profite donc de ce temps de parole pour réaffirmer l'attention particulière que nous devons consacrer à chaque nouveau projet commercial

5. Perspectives 2018 de la CDAC

➔ Pour terminer, lors de la Plénière, les perspectives 2018 de la CDAC ont été présentées.

➔Outre celles de travail interne à la CDAC, indiquées à l'écran, je souhaite préciser que la Préfecture a lancé l'idée d'un travail commun entre les services de l'Etat, l'Association des maires du Pas-de-Calais et les SCoT.

➔ Il s'agirait d'émettre des éléments de doctrine pour que les maîtres d'ouvrage respectent le mieux possible la réglementation et les engagements qui sont fixés dans les projets défendus en CDAC.

➔ Et, en cas de non-respect, l'idée de ce travail commun Etat – maires – SCoT serait de proposer des solutions pour agir en conséquence.

➔ Le secrétariat de la CDAC nous a indiqué travailler actuellement sur une note à destination des SCoT pour la mise en marche de ce travail collaboratif.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Jean-François DEPRET retient que beaucoup de commerces réalisés sont loin d'être conformes par rapport aux projets présentés en CDAC.
Monsieur Michel MATHISSART se demande ce que l'on peut faire dans ce cas de figure, Monsieur Jean-François DEPRET revient sur le fait que la préfecture engage un travail de collaboration avec les maires du Pas-de-Calais et les différents SCoT pour que les réalités commerciales respectent bien les engagements des projets.

Monsieur Thierry LE BOT souligne que l'Arrageois est le territoire ayant vu le plus de commerces être autorisés. Il considère que cela pourrait, en terme de consommation foncière, être reproché aux élus mais fait remarquer que 56 % de ces autorisations sont du renouvellement, donc de la requalification de friche, contrairement aux autres territoires comme Amiens et Noyelles-Godault par exemple).

Monsieur Jean-François DEPRET remercie Jean-Claude LEVIS pour son exposé qui montre bien le dynamisme commercial de l'Arrageois et de l'attractivité de notre territoire.

—°—

IV. RENCONTRES NATIONALES DES SCOT

Avant de passer à l'agenda, Monsieur Jean-François DEPRET passe au dernier point à l'ordre du jour. Il informe qu'une délégation, composée des vice-présidents, se rendra les 14 et 15 juin aux 13ème Rencontres Nationales des SCoT qui se tiendront à Amiens.

Le thème retenu cette année est « SCoT & Commerce, quel contrat de confiance ? ». Un retour sur la question sera fait en temps voulu.

Il informe également qu'une réflexion est cours pour une éventuelle candidature du SCOTA quant à l'organisation, sur notre territoire, des Rencontres Nationales des SCoT.
Un projet pour 2020 ou 2021…. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler dès l'instant où nous aurons avancé sur le sujet.

DATES A RETENIR

11 avril 2018 de 14h30 à 18h : SEMINAIRE 2 DOO

Révision du SCoT : Séminaire consacré au Document d'Orientations et d'Objectifs

11 avril 2018 à 18h00 : COMITE SYNDICAL

Compte Administratif 2017, Budget 2018

Dates supplémentaires non communiquées en bureau :

1er juin 2018 à 17h00 : BUREAU SYNDICAL

Révision du SCoT : Présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs

13 juin 2018 de 15 h à 17 h 30 : COTECH à la Communauté Urbaine d'ARRAS

13 juin 2018 à 18h00 : BUREAU SYNDICAL

Révision du SCoT : Validation du Document d'Orientations et d'Objectifs

Réunions publiques DOO

Communauté Urbaine d'ARRAS

~~20 juin 2018 de 18h30 à 20h, à la Citadelle, salle de l'ordinaire à ARRAS~~

Date et lieu modifiés :

19 juin 2018 de 18h30 à 20h à la Salle Polyvalente Les Viviers – Chemin des Filatiers – ANZIN-ST-AUBIN

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

22 juin 2018 de 18h30 à 20h : ~~Espace Isabelle du Hainaut~~ à BAPAUME

Lieu modifié :

Mairie de Bapaume – Salle du Conseil – 36 Place Faidherbe

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
27 juin 2018 de 18h30 à 20h : Siège de la CC, Salle du Conseil à AVESNES LE COMTE

V. QUESTIONS DIVERSES

- Contrat de Transition Écologique

  La COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS organise un

  EVENEMENT GRENELLE LE 11 AVRIL 2018
  - ATRIA à ARRAS du 9h30 à 12h30

Monsieur Thierry LE BOT insiste sur l'importance d'afficher une cohérence du territoire dans sa démarche environnementale. Les trois territoires sont exemplaires (s'adressant à Messieurs COTTEL et SEROUX) au travers de nos propres actions (PLUi, TVB, PCAET, gestion de déchets, gestion de l'énergie, etc ..…) mais il faut mettre en avant l'ensemble des efforts faits par chacun d'entre nous ça le SCOTA le permet. Cela permettra aussi de « gagner des points » quant à l'adaptation à venir du SCoT … Il faut continuer à travailler ensemble. Il faut que soit relayé ce message positif aux élus du territoire et ainsi montrer aux services de l'État notre cohésion va au-delà du SCoT…Aujourd'hui, nos ambitions passent par de la consommation foncière.. et, même si les voyants sont au vert, ce n'est pas encore gagné !
Monsieur Jean-Jacques COTTEL précise que, effectivement, en termes de consommation foncière et de trame verte et bleue, il est très difficile de trouver le bon curseur.
Monsieur Thierry LE BOT insiste bien que sur cette question précise, le SCoT n'oblige à rien… c'est aux collectivités de trouver le bon équilibre.

En conclusion, Monsieur Jean-François DEPRET invite les membres du SCOTA, notamment Messieurs les Présidents des Communautés de Communes, à venir à l'événement grenelle du 11 avril, pour afficher cette volonté de faire un travail commun en matière d'environnement.

Y'a-t-il des d'autres questions ?

La séance est maintenant levée.